« Les gouvernements locaux pour les droits humains »

22 juillet 2025
10h00 - 13h00 et 15h00 - 18h00 CEST
Salle XXIV, Palais des Nations, Genève, Suisse

Note conceptuelle

Contexte

En 2019, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), en collaboration avec CGLU, a convoqué la première réunion conjointe avec les gouvernements locaux : « Les gouvernements locaux pour les droits humains – Réduire les inégalités sociales et économiques au niveau local » à Genève. Cette réunion a réuni des maires, des représentants de gouvernements locaux, des experts en droits humains, des réseaux de villes, la société civile, le monde académique et les mécanismes onusiens des droits humains. À l'issue de la réunion, plusieurs recommandations ont été formulées, notamment la reconnaissance de l'importance d'organiser des réunions régulières entre le HCDH et CGLU avec des gouvernements locaux, réseaux de villes, organisations de la société civile et autres parties prenantes ; du renforcement des capacités des gouvernements locaux en matière de droits humains ; du renforcement de l'engagement des gouvernements locaux avec le système des droits humains de l'ONU ; de l'établissement de critères pour le processus de construction d'une ville des droits humains ; et de la création d'une structure de soutien et d'évaluation pour les gouvernements locaux souhaitant devenir des « villes des droits humains »[1]. En 2022, CGLU et le HCDH ont signé une lettre d'accord, ayant pour objectif d'organiser des réunions régulières afin de créer un espace dédié au dialogue entre les gouvernements locaux et régionaux, les réseaux de villes, le HCDH, les mécanismes onusiens des droits humains, et de faciliter le partage des connaissances, l'apprentissage mutuel et le développement de partenariats.

À la lumière des recommandations issues de la réunion de 2019 et de l'accord de collaboration entre CGLU et le HCDH, cette réunion représente une opportunité de poursuivre le dialogue sur la mise en œuvre des droits humains au niveau local. Les maires et les gouvernements locaux auront une opportunité unique de partager leurs expériences, leurs défis et leurs bonnes pratiques, notamment sur la ville des droits humains, ou la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels tels que le logement, l'eau,

[1] La campagne « 10, 100, 1000 villes et territoires des droits humains d'ici 2030 » a été lancée en 2022 par CGLU et les villes de Vienne, Barcelone, Grigny, Gwangju, Mexico et Utrecht. Actuellement, plus de 100 villes ont rejoint la campagne. Pour plus d'informations, veuillez visiter : https://www.uclg-cisdp.org/fr

l'assainissement et l'alimentation. Les discussions porteront aussi sur les marchés publics favorisant les droits humains et sur la manière dont les recettes, allocations et dépenses budgétaires au niveau infranational peuvent refléter les obligations et principes en matière de droits humains. En outre, cette réunion constitue une plateforme permettant aux gouvernements locaux de faire entendre leur voix au niveau international, contribuant ainsi au renforcement d'un multilatéralisme inclusif.

Les gouvernements locaux et régionaux jouent un rôle central dans la réalisation des droits humains. En tant que niveau de gouvernance le plus proche des habitants et des communautés, les gouvernements locaux sont bien placés pour aborder les questions relatives aux droits humains à l'échelle locale et prévenir les violations. Par ailleurs, tous les gouvernements locaux et régionaux partagent des responsabilités complémentaires avec l'État pour respecter, protéger et réaliser les droits humains. En tant qu'organes de l'État, les gouvernements locaux et régionaux ont des obligations internationales découlant des traités internationaux ratifiés par l'État.

La décentralisation et le transfert de compétences, par exemple en matière de santé, d'éducation, d'eau, d'assainissement et de logement, du gouvernement central vers les niveaux infranationaux impliquent une responsabilité accrue pour les gouvernements locaux et régionaux dans la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels. Les droits humains sont également pertinents dans le contexte de la transformation des systèmes de soins et de soutien, afin de garantir que ces systèmes soient sensibles au genre, inclusifs pour les personnes en situation de handicap et adaptés à l'âge, dans le plein respect des droits humains ainsi que de la dignité, de l'autonomie et de la capacité d'agir des personnes qui fournissent et de celles qui reçoivent des soins et du soutien. Dans l'exercice de leurs fonctions de prestation de services publics, les gouvernements locaux et régionaux peuvent rencontrer des défis tels qu'un manque de capacités techniques, des ressources financières limitées, des structures institutionnelles inadéquates et une coopération insuffisante entre les différents niveaux de gouvernement.

Conformément au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, les États, à tous les niveaux de gouvernement, doivent prendre des mesures, au maximum de leurs ressources disponibles, pour la réalisation progressive des droits économiques, sociaux et culturels. Cette obligation inclut des responsabilités pour les gouvernements locaux et régionaux en matière de génération, d'allocation et de dépenses de ressources, qui doivent suivre les principes de transparence, de participation et de responsabilité, et contribuer à la réalisation des droits humains par la prestation de services publics. En complément de la budgétisation basée sur les droits humains, les marchés publics peuvent être utilisés comme un outil de politique publique transformateur en faveur des droits humains, en tirant parti des dépenses publiques. Des discussions seront donc menées sur les moyens d'intégrer les normes et principes des droits humains dans les processus budgétaires et de passation de marchés au niveau local.

Les principaux objectifs de la réunion sont :

- Reconnaître le rôle important et le travail des gouvernements locaux dans la réalisation des droits humains et renforcer le dialogue entre les gouvernements locaux et le système des droits humains de l'ONU ;

- Présenter le cadre d'orientation HCDH-CGLU pour la construction d'une ville des droits humains, recueillir des retours d'expérience et des témoignages sur la construction de villes des droits humains, et discuter des prochaines étapes ;
- Partager les bonnes pratiques, initiatives et défis liés à la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels au niveau local, y compris la budgétisation axée sur les droits humains, les marchés publics et les systèmes de soins et de soutien fondés sur les droits humains ;
- Faciliter le partage de connaissances, l'apprentissage mutuel et le développement de partenariats entre les gouvernements locaux, le système onusien des droits humains, les réseaux de villes, la société civile, le monde académique et les autres parties prenantes.

« Gouvernements locaux pour les droits humains »

Mardi 22 juillet 2025

10h00 - 13h00 et 15h00 - 18h00 CEST

Salle XXIV, Palais des Nations, Genève, Suisse

Programme de travail provisoire

10h00 – 10h30 **Accueil et remarques d'ouverture**

10h30 – 11h00 **Discours d'ouverture**

11h00 – 13h00 **Dialogue thématique**

Format : Pour chaque segment, les gouvernements locaux et les experts feront de brèves remarques introductives en lien avec le thème du dialogue. La séance se poursuivra par une discussion ouverte.

Dialogue 1 : Villes des droits humains : mise en œuvre du Cadre d'orientation

Le Cadre d'orientation du HCDH-CGLU pour la création d'une ville des droits humains sera présenté lors de cette session. Ce dialogue explorera comment les villes peuvent intégrer une approche fondée sur les droits humains dans la gouvernance locale en appliquant le Cadre d'orientation du HCDH-CGLU. Les participants discuteront également du développement d'indicateurs et de l'évaluation des villes des droits humains. Les gouvernements locaux partageront leurs bonnes pratiques, leurs défis et les leçons tirées dans la mise en œuvre des droits humains au niveau local.

13h00 – 13h15 **Photo de groupe**

13h15 – 15h00 **Pause déjeuner**

15h00 – 16h30 **Dialogue thématique**

Dialogue 2 : Réalisation des droits économiques, sociaux et culturels à travers les services publics locaux

Cette session portera sur la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels au niveau local, tels que les droits à un logement adéquat, à la santé, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement, en tenant compte du rôle essentiel des gouvernements locaux dans la prestation de ces services publics. Les participants discuteront de la création de systèmes de soutien et de soins fondés sur les droits humains, sensibles au genre, inclusifs des personnes handicapées et tenant compte de l'âge. Les villes présenteront leurs solutions, leurs lacunes, et discuteront des stratégies pour faire progresser la mise en œuvre de ces droits au niveau local.

16h30 – 17h45 **Dialogue thématique**

Dialogue 3 : Budgétisation et passation de marchés axées sur les droits humains

Cette session portera sur la manière dont les gouvernements locaux peuvent remplir leurs obligations en matière de droits humains en intégrant les normes et principes des droits humains dans les processus budgétaires et de passation de marchés locaux. Les villes discuteront de la manière dont la commande publique peut protéger et renforcer les droits humains en promouvant des conditions de travail justes et favorables, la durabilité environnementale et un développement économique inclusif. La discussion portera également sur les moyens de garantir que les budgets locaux reflètent les obligations et principes des droits humains en matière de recettes, d'affectations et de dépenses, ainsi que sur la manière d'assurer l'accès à l'information et la participation significative aux processus budgétaires et de passation de marchés au niveau local.

17h45 – 18h00 **Remarques de clôture et prochaines étapes**